

DOSSIERS FERMÉS

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

Conseil du 4 avril 2011

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Paul Marchand	<p>Monsieur Paul Marchand ; conseil d'arrondissement du 4 avril 2011 :</p> <p>M. Marchand soumet deux questions aux soins du conseil :</p> <p>1) M. Marchand discute la situation des sauveteurs embauchés pour surveiller les piscines des centres Rosemont et Père-Marquette.</p> <p>2) M. Marchand déclare observer une dégradation avancée de la chaussée sur moult voies publiques de l'arrondissement. Opinion est exprimée que les autorités municipales devraient assumer une responsabilité légale à l'endroit des automobilistes pour ce qui est des bris ainsi occasionnés.</p>	<p>F.W. Croteau</p> <p>F. W. Croteau</p> <p>M.-A. Gadoury</p>	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, M. FRANÇOIS W. CROTEAU, EFFECTUE UN POINT D'ORDRE EN INDIQUANT AU CITOYEN QUE LA PROBLÉMATIQUE SOULEVÉE RETOURNE DES RAPPORTS COLLECTIFS DU TRAVAIL ENTRE EMPLOYEUR ET SYNDICAT ET QUE LE CONSEIL NE CONSTITUE PAS UNE TRIBUNE APPROPRIÉE EN CES CIRCONSTANCES.</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, M. FRANÇOIS W. CROTEAU, RECONNAÎT QUE LES CONDITIONS CLIMATIQUES EXERCENT UNE ACCÉLÉRATION DU VIEILLISSEMENT DES VOIES DE CIRCULATION. IL EXPLIQUE PAR AILLEURS QUE LA REMISE AUX NORMES DE CES INFRASTRUCTURES NÉCESSITERAIT DANS L'ARRONDISSEMENT DES INVESTISSEMENTS ANNUELS DE L'ORDRE DE 14 M \$ PENDANT 20 ANS.</p> <p>LE CONSEILLER D'ÉTIENNE-DESMARTEAU, M. MARC-ANDRÉ GADOURY, AJOUTE POUR SA PART QU'IL IMPORTE D'ASSURER UNE COORDINATION EFFICACIEUSE AVEC LES SERVICES CENTRAUX DANS LA PLANIFICATION DES TRAVAUX. IL DONNE À CET EFFET L'EXEMPLE DE LA RUE HOLT, QUI BÉNÉFICIERA SUCCESSIVEMENT DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES ET D'UNE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE.</p>

<p>M. Sébastien Boerr</p>	<p>Monsieur Boerr ; conseil d'arrondissement du 4 avril 2011 :</p> <p>La résidence de M. Boerr jouxte un ensemble de 30 condominiums qui vient de s'édifier à l'angle de l'avenue De Lorimier et de la rue des Carrières. Il commente deux aspects qui y sont reliés.</p> <p>1) M. Boer soulève que l'arrivée d'une trentaine d'habitations additionnelles entraîne une pression considérable sur l'accès au stationnement sur rue dans le secteur. M. Boerr s'explique mal pourquoi l'arrondissement n'a pas exigé dans ce cas-ci la construction d'un stationnement en sous-sol pour éviter précisément pareille situation. L'absence de plantation d'arbres aux abords de ces nouvelles constructions influencerait également sur la qualité du paysage visuel du voisinage.</p> <p>2) M. Boer aborde les questions entourant l'intégration architecturale des nouvelles constructions, compte tenu des caractéristiques du milieu d'insertion. Il met en question la prolifération de condominiums à la facture contemporaine, qui occasionnerait une rupture avec l'existant, sans grands égards avec les exigences requises par la Ville en matière de patrimoine bâti.</p>	<p>F. W. Croteau</p> <p>M.-A. Gadoury</p> <p>M.-A. Gadoury</p> <p>F. Limoges</p>	<p>► DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, M. FRANÇOIS W. CROTEAU, INFORME LE REQUÉRANT QUE LE PROJET DOMICILIAIRE DISCUTÉ A ÉTÉ AUTORISÉ ANTÉRIEUREMENT À L'INSTAURATION D'UNE NOUVELLE RÉGLEMENTATION EXIGEANT L'AMÉNAGEMENT DE STATIONNEMENT SOUTERRAIN POUR TOUTE NOUVELLE CONSTRUCTION COMPRENANT 9 UNITÉS DE LOGEMENT ET PLUS. LES NOUVELLES NORMES MISES EN PLACE FAVORISENT ÉGALEMENT LE VERDISSEMENT DES AIRES DE STATIONNEMENT EXTÉRIEURES.</p> <p>LE CONSEILLER D'ÉTIENNE-DESMARTEAU, M. MARC-ANDRÉ GADOURY, SUGGÈRE DE SON CÔTÉ D'ENVISAGER L'OPPORTUNITÉ D'IMPLANTER UNE ZONE DE STATIONNEMENT SUR RUE RÉSERVÉE AUX RÉSIDANTS (SRRR) DANS LE SECTEUR , EN VUE DE PALLIER LES DIFFICULTÉES RENCONTRÉES AU REGARD DE L'OFFRE DE STATIONNEMENT.</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, M. FRANÇOIS W. CROTEAU, SIGNALE QUE LA RÉSIDENCE DU CITOYEN BOEER SE SITUE À L'INTÉRIEUR D'UN SECTEUR PATRIMONIAL ET QUE DES NORMES S'APPLIQUENT CONCERNANT LA TRANSFORMATION OU DES MODIFICATIONS À L'ENVELOPPE DE L'IMMEUBLE. LA VILLE DE MONTRÉAL A D'AILLEURS PUBLIÉ UN GUIDE À L'INTENTION DES PROPRIÉTAIRES POUR LES ORIENTER DANS LEUR INTERVENTION.</p> <p>LE CONSEILLER DE SAINT-ÉDOUARD, M. FRANÇOIS LIMOGES, PARTAGE SA RÉFLEXION SUR LES EXIGENCES PATRIMONIALES REQUISES PAR LA VILLE À L'ENDROIT DES PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES.</p>
---------------------------	--	--	--

M. Gérald Larose	<p>Monsieur Gérald Larose, conseil d'arrondissement du 4 avril 2011 :</p> <p>M. Larose désire savoir si un code de procédure est employé pour la tenue des séances du conseil d'arrondissement.</p>	F. W. Croteau	<p>► DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, M. FRANÇOIS W. CROTEAU, DONNE RÉPONSE À L'INTERROGATION DU CITOYEN EN PRÉCISANT QUE LE CONSEIL N'UTILISE PAS DE MANUEL DE PRÉCÉDURE, TEL LE <i>CODE MORIN</i>. LE DÉROULEMENT DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC EST PAR AILLEURS ENCADRÉ PAR LE RÉGLEMENT DE RÉGIE INTERNE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT—LA PETITE-PATRIE (RCA-1).</p>
------------------	--	---------------	---

<p>M. Pascoal Gomez</p>	<p>Monsieur Pascoal Gomez, conseil d'arrondissement du 4 avril 2011 :</p> <p>M. Gomez habite le nouveau quartier résidentiel qui est en cours d'édification à partir du site des anciens ateliers municipaux du boulevard Rosemont. Une nouvelle bibliothèque y sera également érigée en intégrant l'ancien pavillon administratif demeuré en place (bibliothèque Marc-Favreau) et un parc sera aménagé à même un îlot jouxtant cet immeuble (parc Marc-Durand). M. Gomez soumet 4 demandes à cet égard, à savoir :</p> <p>1) La tenue d'un exercice d'information et d'échange en vue de la détermination du parti d'aménagement du nouvel espace vert.</p> <p>2) La mise en place de jeux d'eau et d'aires de jeu à l'intention des enfants.</p> <p>3) Le maintien d'un passage piéton reliant la rue des Ateliers et le métro Rosemont.</p> <p>4) L'installation de supports à vélo, pour une capacité minimale de 30 bicyclettes.</p>	<p>F.W. Croteau</p> <p>F. W. Croteau</p> <p>J. Savard</p> <p>F.W. Croteau</p>	<p>► DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, M. FRANÇOIS W. CROTEAU, DÉMONTRE SON OUVERTURE QUANT À LA TENUE D'UN FORUM DE DISCUSSION AVEC LE PUBLIC.</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, M. FRANÇOIS W. CROTEAU, CONFIRME QUE L'ARRONDISSEMENT PRÉVOIT L'IMPLANTATION DE JEUX D'EAU DANS LE FUTUR PARC.</p> <p>LE MAINTIEN DU LIEN PIÉTON RÉCLAMÉ N'EST PAS ASSURÉ, EN RAISON DE CONSIDÉRATIONS DE SÉCURITÉ ET DANS L'OPTIQUE DE L'IMPLANTATION DE MESURES D'APAISEMENT DE LA CIRCULATION SUR L'AVENUE DE CHATEAUBRIAND</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, M. FRANÇOIS W. CROTEAU, DONNE L'ASSURANCE QUE DES SUPPORTS À VÉLO SERONT INSTALLÉS</p>
-------------------------	--	---	--

<p>Mme Mireille Mailloux</p>	<p>Madame Mireille Mailloux, conseil d'arrondissement du 4 avril 2011 :</p> <p>Mme Mailloux habite dans le secteur avoisinant l'école Saint-Émile, qui se situe sur la rue Davidson, entre les rues Rachel Est et Sherbrooke Est. Elle dit constater une intense circulation avec des pointes de vitesse prononcées sur la rue Rachel Est. C'est pourquoi, elle réclame le réaménagement des trottoirs à l'approche de la rue Saint-Germain, de même que la création d'un passage piéton protégé à l'intersection de la rue Préfontaine. Le document intitulé « Plan de déplacement de l'école Saint-Émile » est déposé à l'attention des membres.</p>	<p>F. W. Croteau</p>	<p>► DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, M. FRANÇOIS CROTEAU, INFORME L'ASSEMBLÉE QU'UN PLAN DE MESURE D'APAIEMENT DE LA CIRCULATION EST EN COURS DE PLANIFICATION POUR LE SECTEUR DE L'ÉCOLE SAINT-ÉMILE (ÉLARGISSEMENT DES TROTTOIRS, SAILLIES, ETC.). L'INTERSECTION DES RUES RACHEL EST ET PRÉFONTAINE DEMEURE À L'ÉTUDE EN VUE D'ARRÊTER DES SOLUTIONS IDOINES, SACHANT QUE CET EMPLACEMENT COMPORTE DES CONTRAINTES PARTICULIÈRES.</p>
<p>Mme Anaïs Detolle</p>	<p>Madame Anaïs Detolle, conseil d'arrondissement du 4 avril 2011 :</p> <p>Mme Detolle salue la prise en compte des demandes d'un groupe de citoyens concernant l'opportunité d'implanter des mesures d'atténuation de la circulation sur la rue des Carrières. Elle désire connaître les suites prochaines accordées à ce dossier, en particulier pour ce qui est de la mise en œuvre de mesures temporaires.</p>	<p>F. W. Croteau</p>	<p>► DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, M. FRANÇOIS CROTEAU, INDIQUE QUE LA SURVEILLANCE POLICIÈRE SERA PRIVILÉGIÉE À BRÈVE ÉCHÉANCE, EN ATTENTE DES RÉSULTATS D'UNE ÉTUDE D'ENSEMBLE PORTANT SUR LA CONFIGURATION DES LIEUX ET DES CARACTÉRISTIQUES DE LA CIRCULATION.</p>

<p>Mme Stéphanie Bourret et M. Vincent Normandin</p>	<p>Madame Stéphanie Bourret et M. Vincent Normandin, conseil d'arrondissement du 4 avril 2011 :</p> <p>Mme Bourret et M. Normandin travaillent dans les piscines de l'arrondissement et veulent discuter de leur situation professionnelle.</p>	<p>F. W. Croteau</p>	<p>► DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, M. FRANÇOIS W. CROTEAU, RAPPELLE QUE LE SUJET SOULEVÉ RETOURNE DES RELATIONS PATRONALES-SYNDICALES ET QUE LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT NE CONSTITUE PAS LE FORUM PERTINENT POUR SE FAIRE ENTENDRE À CE CHAPITRE.</p>
--	--	----------------------	--

<p>M. Noël Deslauriers</p>	<p>Monsieur Noël Deslauriers ; conseil d'arrondissement du 4 avril 2011 :</p> <p>M. Deslauriers effectue un retour sur des demandes formulées en matière de développement de logements sociaux, telles qu'elles furent formulées auprès du conseil d'arrondissement lors de sa séance du 14 mars 2011. Il désire connaître les suites accordées par les autorités centrales de la Ville de Montréal eu égard à la mise en place d'une politique d'acquisition de terrains en vue de la réalisation de futurs projets d'habitation à loyer modique.</p>	<p>F. W. Croteau</p>	<p>► DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, M. FRANÇOIS W. CROTEAU, INDIQUE QU'AUUCUNE RÉPONSE N'A ÉTÉ DONNÉE À CE JOUR CONCERNANT CETTE REVENDEICATION.</p>
----------------------------	---	----------------------	---